lavery

DROIT ▸ AFFAIRES

On s'affaire à votre réussite depuis 100 ans

MESSAGE DE L'ASSOCIÉ DIRECTEUR

Le centenaire de Lavery est un événement qui revêt une grande importance pour notre cabinet. Rares sont les institutions qui peuvent se targuer d'avoir franchi le cap d'un siècle d'existence. Si nous avons pu croître jusqu'à devenir le plus grand cabinet d'avocats indépendant au Québec, nous le devons bien sûr à nos avocats et à nos employés, mais aussi et surtout à nos clients. En se montrant exigeants, ils ont nourri notre culture d'excellence. En voulant développer de nouveaux créneaux ou changer certaines manières de faire, ils ont stimulé notre capacité d'innovation. En nous faisant confiance, ils ont contribué à assurer notre pérennité.

Chez Lavery, nous éprouvons un double sentiment de fierté : la fierté de fournir des conseils juridiques de premier plan à des clients qui jouent un rôle prépondérant dans l'économie du Québec et du Canada, et la fierté d'appartenir à une organisation qui se démarque par la qualité professionnelle des gens qu'on y côtoie et la richesse de sa culture. En misant sur des gens de talent, nous avons toujours eu à cœur de poursuivre l'œuvre entreprise par nos illustres prédécesseurs.

Elizabeth C. Monk, une avocate d'exception, a activement contribué à l'émancipation des femmes québécoises et elle a ouvert la voie de la profession juridique à ses consœurs. **Claude Lavery** a été un pionnier dans le droit du travail au Québec. **Louis-Philippe de Grandpré, John L. O'Brien** et **Jacques de Billy** furent non seulement de grands juristes, mais également des visionnaires dotés d'un sens aiguisé des affaires. Ils ont permis à Lavery de se forger une réputation enviable auprès des entreprises du Québec et du Canada. Ils ont également eu l'ouverture d'esprit requise pour diversifier progressivement les secteurs de pratique du cabinet en embauchant de jeunes avocats spécialisés dans des secteurs émergents.

Lavery s'est constamment réinventé au fil des décennies, notamment par l'ajout de domaines novateurs dont le droit de l'environnement, le droit public et le droit à l'information et à la protection des renseignements personnels. Cette volonté d'innovation a toujours été présente dans l'histoire du cabinet, ce qui nous a permis de renforcer notre pratique existante en droit des affaires et de garder une force vive en litige, et ce, en tenant compte de l'évolution de l'économie.

Cette brochure du 100e anniversaire de la création de Lavery représente un tour d'horizon de l'histoire de notre cabinet d'avocats. Elle offre au lecteur un survol qui lui permettra de mieux comprendre pourquoi Lavery en est venu à occuper un espace aussi privilégié dans le domaine des services juridiques au Québec et ailleurs au Canada. De plus, elle nous fournit l'occasion de remercier tous ceux et toutes celles qui ont eu un rôle considérable à jouer dans notre réussite, principalement nos clients, nos avocats et nos employés.

Nous leur disons 100 fois merci !



Don McCarty
ASSOCIÉ DIRECTEUR

Les dates marquantes

1913

FONDATION DU CABINET DUPRÉ & GAGNON À QUÉBEC

Deux jeunes avocats de 25 ans, **Maurice Dupré** et **Onésime Gagnon,** fondent le cabinet **Dupré & Gagnon** à Québec. Ils se lancent tous deux en politique fédérale en 1930. Leur seconde carrière est si accaparante qu'en 1931, ils embauchent **Valmore de Billy,** un avocat d'expérience qui jouera un rôle déterminant au sein du Mouvement Desjardins, notamment dans la création de la Société d'assurance des caisses populaires en 1944 et de l'Assurance-vie Desjardins en 1948. Maurice Dupré meurt tragiquement dans un déraillement de train en 1941. Pour sa part, Onésime Gagnon connaîtra une carrière remarquable en politique provinciale dans le gouvernement du premier ministre Maurice Duplessis.

De 1936 à 1956, il est élu, sans interruption, député de la circonscription de Matane, cumulant un total de six mandats consécutifs. Titulaire de plusieurs portefeuilles ministériels, dont celui de Trésorier de la province puis de ministre des Finances de 1944 à 1958, Onésime Gagnon est nommé Lieutenant-gouverneur du Québec cette même année. En 1945, Valmore de Billy presse son fils Jacques, qui se trouve alors en Angleterre comme officier dans l'Armée canadienne, de revenir au cabinet pour le seconder après la guerre. **Jacques de Billy** donna un élan durable au cabinet, surtout dans le domaine des assurances. Un cabinet qui a vu notamment se succéder les membres de deux grandes familles d'avocats : les Gagnon (Onésime, ses fils André et Claude ainsi que le fils de Claude, Pierre-C.) et les de Billy (Valmore puis ses fils Jacques et Gilles).

1927

ARRIVÉE DE JOHN L. O'BRIEN AU CABINET AUDETTE & LORRAIN À MONTRÉAL

En 1927, un jeune avocat d'origine irlandaise de 28 ans, **John L. O'Brien,** se joint au cabinet **Audette & Lorrain** fondé à Montréal en 1926. Après le départ des deux fondateurs, il marquera l'histoire du cabinet de manière si durable que son nom restera accolé à la raison sociale pendant près de 65 ans, soit de 1927 à 1991. Ayant ses entrées dans le milieu des affaires, John O'Brien a su se constituer une impressionnante clientèle évoluant dans le domaine commercial et comprenant des noms prestigieux comme Canadien Pacifique, Bell Canada et Reader's Digest.

Au fil des ans, sous le leadership avisé de John O'Brien, le cabinet a recruté des avocats de grand talent qui répondaient constamment aux attentes des clients en raison de leur connaissance approfondie du droit et de leurs remarquables qualités d'avocat plaidant. Plusieurs de ces avocats ont subséquemment accédé à la magistrature, et ce, à tous les niveaux de l'appareil judiciaire, notamment la Cour supérieure du Québec, la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada.

1949

FONDATION DU CABINET TANSEY, DE GRANDPRÉ & DE GRANDPRÉ À MONTRÉAL

En 1949, **Harold Tansey, Louis-Philippe de Grandpré** et **A. Jean de Grandpré** fondent **Tansey, de Grandpré & de Grandpré** qui constitue, historiquement, la deuxième branche montréalaise de Lavery. Le cabinet se spécialise dans l'assurance, plus précisément l'assurance automobile mais sans se limiter à ce seul volet. Les clients accourent au cabinet. Ce phénomène n'est pas seulement attribuable à la qualité des avocats qui y pratiquent et à la qualité des services offerts aux clients. Il tient aussi à la parfaite complémentarité professionnelle entre les trois fondateurs du cabinet.

Ainsi, Louis-Philippe de Grandpré jouissait d'une grande réputation de juriste qui lui valut plus tard d'être nommé à la Cour suprême du Canada. Harold Tansey était un avocat plaidant exceptionnel doté d'une personnalité attachante qui lui permettait d'exceller dans le cadre de procès devant jury en matière civile. Pour sa part, Jean de Grandpré avait une pratique plus générale qui comprenait le droit des affaires et un peu de droit du travail. En 1966, Jean de Grandpré quitte le cabinet pour se joindre à Bell Canada à titre de chef du contentieux. La même année, **Claude Lavery** est recruté et il établira la réputation enviable du cabinet dans le domaine du droit du travail.

1979

FUSION DES DEUX BRANCHES MONTRÉALAISES DU CABINET POUR DONNER NAISSANCE À LAVERY, O'BRIEN

Les deux branches montréalaises du cabinet fusionnent pour donner naissance à **Lavery, O'Brien.** Il s'agit d'une décision d'affaires qui se révélera bénéfique pour chacune des deux parties. Cette fusion a ainsi permis au nouveau cabinet de consolider ses domaines de pratique, notamment en droit des affaires, en droit des assurances et en droit du travail.

Outre les domaines de pratique précédemment mentionnés, le cabinet a su se démarquer dans d'autres secteurs pour le bénéfice de ses clients. Dans les années 1980, **Michel Yergeau** fonde l'équipe en droit de l'environnement, faisant de Lavery, O'Brien le premier cabinet d'avocats disposant d'une telle pratique au Canada. Au cours de la même décennie, **Raymond Doray** contribue au développement d'un nouveau domaine de pratique : le droit à l'information et à la protection des renseignements personnels. En outre, la pratique bien établie du cabinet en matière de droit des assurances se diversifie pour inclure de nouveaux champs comme la responsabilité du fabricant, la responsabilité professionnelle et la responsabilité médicale.

1991

FUSION DE LAVERY, O'BRIEN AVEC LE CABINET GAGNON, DE BILLY, CANTIN, BEAUDOIN, LESAGE & ASSOCIÉS DE QUÉBEC

Lavery, O'Brien fusionne avec le cabinet **Gagnon, de Billy, Cantin, Beaudoin, Lesage & Associés** de Québec. Cette transaction historique a été négociée avec maestria par **André Laurin** et **Robert W. Mason** pour Montréal ainsi que par **Pierre Beaudoin** et **Pierre Cantin** pour Québec.

La fusion Montréal-Québec de 1991 était un mariage naturel. En effet, les domaines de pratique étaient semblables, notamment le droit des affaires, le droit des assurances et le droit du travail. La structure de gestion était semblable et les cultures d'entreprise comparables. Les deux cabinets regroupaient également des juristes et avocats plaidants de grande qualité, très bien formés et respectés par les tribunaux et le système judiciaire dans son ensemble. Pour la partie montréalaise, cette fusion a permis d'assurer au nouveau cabinet **Lavery, de Billy** une forte présence dans la Vieille Capitale et dans l'est du Québec ainsi qu'auprès des services gouvernementaux. Pour la partie québécoise, la fusion s'est révélée une occasion d'étendre son rayonnement dans le reste du Canada et ailleurs dans le monde, de même que la gamme des services juridiques offerts aux clients.

2007

34 AVOCATS ET UNE SOIXANTAINE DE MEMBRES DU PERSONNEL DU BUREAU MONTRÉALAIS DU CABINET DESJARDINS DUCHARME SE JOIGNENT À LAVERY

En octobre, 34 avocats et une soixantaine de membres du personnel du bureau montréalais du cabinet **Desjardins Ducharme** se joignent à Lavery. Ce regroupement a renforcé les secteurs de pratique du cabinet en litige commercial et en droit des affaires. Cependant, l'intégration de près de 100 personnes simultanément présentait d'importantes difficultés logistiques qui ont été résolues avec compétence et célérité par les responsables des différents services administratifs du cabinet et leur personnel.

Cette importante transaction a été négociée par **Rick Dolan, Élise Poisson** et **Jean-François Hotte** pour Lavery, et **André Vautour, Gérard Coulombe** et **Jean Legault** pour Desjardins Ducharme. Le regroupement de 2007 s'inscrivait dans la foulée d'un virage stratégique que Lavery avait entrepris au début des années 2000 pour renforcer sa pratique en droit des affaires afin de tirer pleinement avantage des possibilités d'affaires au Canada et ailleurs dans le monde. Le cabinet était maintenant mieux positionné pour réaliser divers mandats transactionnels, notamment en matière de fusions et acquisitions, de valeurs mobilières et de placements privés.

Les bâtisseurs



ONÉSIME GAGNON

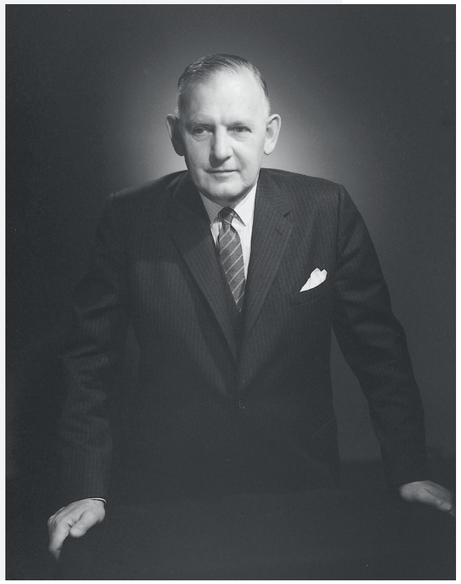
Père fondateur du cabinet, Onésime Gagnon a été happé très tôt par les sirènes de la vie politique. Tout d'abord sur la scène fédérale en 1930 pour le Parti conservateur du Canada puis au Québec à partir de 1933, année où il a eu le courage d'affronter Maurice Duplessis au Congrès d'investiture du Parti conservateur du Québec. Victorieux, le futur « Cheuf » ne lui en tiendra pas rigueur, car en 1935, il le nomme membre d'un comité ayant la responsabilité d'assurer la fusion entre le Parti conservateur du Québec et l'Action libérale nationale, ce qui allait mener à la création de l'Union nationale. Les fusions sont donc une vieille histoire chez Lavery!

Durant les années Duplessis, Onésime Gagnon se vit confier des ministères sans cesse plus importants, dont le prestigieux poste de Trésorier de la province (ministre des Finances à compter de 1951) qu'il occupa sans interruption pendant une quinzaine d'années jusqu'à sa nomination comme Lieutenant-gouverneur en 1958. Onésime Gagnon est l'arrière-petit-fils d'Alexis Godbout qui fut élu député pour le Parti patriote en 1834. Le mandat d'Alexis Godbout se termina abruptement le 27 mars 1838 avec la suspension de l'*Acte constitutionnel de 1791* à la suite de l'échec de la rébellion des Patriotes.

JOHN L. O'BRIEN

Diplômé de l'Université McGill et admis au Barreau du Québec en 1924, John O'Brien était non seulement un juriste éminent, mais aussi un homme d'affaires avisé. En peu de temps, il devient le grand patron du cabinet auquel il s'était joint en 1927. Il développa un impressionnant réseau de contacts et réussit à fidéliser un nombre croissant d'importants clients commerciaux, ce qui lui permit d'embaucher de jeunes avocats talentueux. Même s'il plaidait souvent devant diverses instances et siégeait à plusieurs conseils d'administration, John O'Brien trouva le temps voulu pour cumuler la même année, soit en 1963-64, les postes de bâtonnier de Montréal et bâtonnier du Québec.

John O'Brien avait à cœur de bien former les jeunes juristes et de leur transmettre ses connaissances. Il fut professeur de droit à l'Université McGill et le mentor de nombreux avocats au cabinet. Beaucoup de personnes sollicitaient ses conseils, notamment les politiciens. En 1966, à la demande expresse du premier ministre du Canada, Lester B. Pearson, M. O'Brien est nommé conseiller juridique de la Commission Spence qui est chargée d'enquêter sur la sulfureuse affaire Munsinger, du nom d'une présumée espionne soviétique qui aurait entretenu des rapports étroits avec certains ministres du gouvernement Diefenbaker.





JACQUES DE BILLY

Homme d'une grande érudition et avocat plaidant émérite maîtrisant à la perfection la jurisprudence, Jacques de Billy se joint au cabinet à Québec en 1938. Peu de temps après, il étudie la common law à l'école de droit Osgoode Hall de Toronto. Il se porte ensuite volontaire dans l'Armée canadienne lors de la Seconde Guerre mondiale, est fait officier avec le rang de capitaine et revient au cabinet à l'été 1945. Sous son leadership, le cabinet connaîtra une croissance fulgurante, principalement dans le secteur de la responsabilité civile en matière d'assurance.

Chose rarissime pour un francophone à cette époque, Jacques de Billy a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés anglophones, dont la Banque Toronto-Dominion et Shell Canada. Il a aussi rédigé les documents pour l'incorporation de la Fondation Universitas du Canada en 1964, un organisme sans but lucratif qui vend des régimes enregistrés d'épargne-études et qui est toujours un important client du cabinet. Quand il était officier dans l'Armée canadienne, « Monsieur Jacques » s'est lié d'amitié avec des officiers originaires de Toronto. Après la guerre, certains d'entre eux ont occupé des postes importants au sein de sociétés d'assurance dont le siège social était dans la Ville Reine. Quand un dossier d'assurance nécessitait des services juridiques à partir de Québec, la réponse de Toronto était invariablement la même : « Call Jacques de Billy! ».

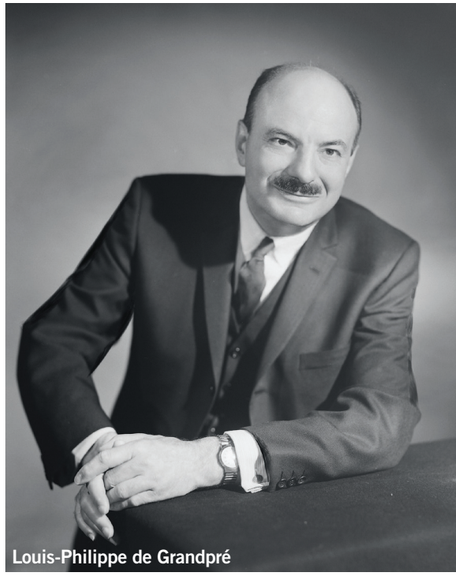
LOUIS-PHILIPPE DE GRANDPRÉ ET A. JEAN DE GRANDPRÉ

Ces deux grands bâtisseurs du cabinet ont connu une carrière remarquable : l'un est parvenu au sommet de la profession juridique, alors que l'autre a atteint le sommet du monde des affaires.

Admis au Barreau du Québec en 1938, Louis-Philippe de Grandpré réunissait toutes les qualités d'un grand juriste : une connaissance exhaustive du droit et de la jurisprudence, un sens aigu de la concision et une grande rigueur intellectuelle. Compagnon de l'Ordre du Canada et Grand officier de l'Ordre national du Québec, il s'est beaucoup impliqué dans sa profession. Il a ainsi été bâtonnier de Montréal, bâtonnier du Québec, président de l'Association du Barreau canadien et, en 1974, juge à la Cour suprême du Canada. « Monsieur Philippe » avait la réputation d'être un homme austère et rigide aux opinions tranchées et à l'humour acéré. Néanmoins, la porte de son bureau était toujours ouverte et il se montrait disponible pour les collègues du cabinet qui tenaient à le consulter, particulièrement les plus jeunes. Pendant près de 25 ans, il a largement contribué à former de jeunes collègues tout autant à la culture juridique qu'à celle du cabinet.



A. Jean de Grandpré



Louis-Philippe de Grandpré

Quelques années après de brillantes études de droit à l'Université McGill où il termine premier de sa promotion en 1943, Jean de Grandpré fonde avec son frère Louis-Philippe et Harold Tansey le cabinet qui portera leur nom. Excellent juriste et avocat plaidant de talent, Jean de Grandpré avait aussi un sens inné des affaires. Sa pratique comprenait d'ailleurs un bon nombre de clients commerciaux. Un jour, Bell Canada communique avec John O'Brien pour lui confier un mandat important dans le domaine des communications. Estimant qu'il ne pouvait pas le réaliser, il suggéra Jean de Grandpré à Bell. C'est ainsi que cette société devint l'un de ses principaux clients. Après s'être joint à Bell Canada à titre de chef du contentieux en 1966, Jean de Grandpré gravit rapidement les échelons pour devenir 10 ans plus tard le président du conseil d'administration et chef de la direction de cette entreprise. Il a été l'âme dirigeante de la création, en 1983, de Bell Canada Entreprises (BCE) qui est devenue sous sa gouverne la plus grande entreprise de communications au Canada.

J. VINCENT O'DONNELL



En 1957, Vincent O'Donnell se joint au cabinet Tansey, de Grandpré & de Grandpré où il fera rapidement sa marque comme avocat plaidant, principalement dans les domaines du droit des assurances, de la responsabilité professionnelle et plus tard des recours collectifs. Bâtonnier de Montréal, il s'impliqua activement dans sa profession qui le lui rendit bien en lui décernant plusieurs distinctions dont la Médaille du Barreau du Québec.

Vincent O'Donnell a plaidé des causes qui ont fait jurisprudence et agi comme avocat principal dans des dossiers majeurs comme l'affaire Bre-X qui concernait un prétendu gisement aurifère d'importance en Indonésie. Quand cette fraude gigantesque éclata au grand jour en 1997, Lavery constitua une équipe dirigée par Vincent O'Donnell qui représenta avec succès SNC-Lavalin dans le cadre de nombreux recours collectifs intentés contre celle-ci au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Lorsqu'il était un jeune avocat du cabinet, Vincent O'Donnell s'est lié d'amitié avec Elizabeth Monk. Quand Louis-Philippe de Grandpré fut nommé à la Cour suprême, ce dernier remit à Vincent O'Donnell le bureau de travail en bois d'Elizabeth Monk qu'il conserve toujours précieusement.



ELIZABETH C. MONK

Née à Montréal en 1898, Elizabeth Monk fait des études brillantes et obtient son diplôme en droit de l'Université McGill en 1923. Puisque le Barreau du Québec n'admet pas encore les femmes, elle devient membre du Barreau de la Nouvelle-Écosse en 1934. Le 29 avril 1941, les femmes obtiennent enfin le droit d'exercer la profession d'avocate au Québec. En janvier 1942, les deux premières femmes réussissent les examens du Barreau : Suzanne Raymond Fillion qui ne pratiqua jamais et Elizabeth Monk qui fut donc la première femme à exercer le droit au Québec. Elle a ainsi ouvert la voie aux femmes dans le domaine juridique.

Elizabeth Monk se joint au cabinet fondé par Harold Tansey et les frères de Grandpré en 1966, à l'invitation de Louis-Philippe de Grandpré. Elle pratiqua surtout en droit des sociétés et en droit immobilier, et ce, jusqu'en 1980. Il faut sans doute attribuer à sa discrétion légendaire le fait qu'elle n'a jamais voulu plaider devant les tribunaux. C'est plutôt comme avocate conseil auprès de grandes sociétés, principalement minières, qu'elle se distingua. Elle joua aussi un rôle déterminant dans la lutte des femmes pour leur émancipation, notamment pour leur permettre d'être admises au Barreau et pour obtenir le droit de vote. Elle fut la conseillère juridique de la Ligue pour les droits de la femme créée en 1929 par Thérèse Casgrain. Elle rédigea beaucoup de discours et prépara de nombreux dossiers pour les suffragettes québécoises, dans les coulisses comme elle l'avait choisi.

CLAUDE LAVERY



À la fin des années 1940, après des études de droit à l'Université de Montréal puis à l'Université McGill, Claude Lavery consacrera sa carrière au droit du travail qu'on appelait alors « droit ouvrier ». De 1952 à 1960, il fut secrétaire général de l'Association professionnelle des industriels, un regroupement d'employeurs. De 1960 à 1966, il fut le vice-président de la Commission des relations ouvrières qui devint, en 1964, la Commission des relations du travail. En 1966, par l'entremise de ses amis Amédée Monet et Anthime Bergeron, qui sont avocats au cabinet Tansey, de Grandpré, Bergeron & Monet, Claude Lavery est recruté pour renforcer la pratique en droit du travail du cabinet.

Secondé par des jeunes avocats qui ont à cœur de bien représenter les intérêts des clients, Claude Lavery établit la réputation du cabinet en matière de droit du travail. Il a notamment conseillé la Ville de Laval dans l'important dossier de la fusion des 14 municipalités environnantes. Dans les années 1960 et 1970, alors que les relations de travail au Québec étaient très tendues, il conseilla des clients comme les Caisses Desjardins et la Société des alcools du Québec (SAQ) lors de conflits de travail. Cependant, même s'il représentait les employeurs, Claude Lavery était hautement considéré par les chefs syndicaux, car, à la manière du cabinet, il respectait toujours la parole donnée. Un jour, alors que des négociations piétinaient avec la SAQ, le président du syndicat des employés s'exclama : « Amenez-nous Claude Lavery pis on va tout régler ça ! ».

ROBERT W. MASON



Robert Mason se joint au cabinet en 1965 et il y travaille toujours près de 50 ans plus tard, ce qui en fait le doyen du cabinet. Au cours de sa longue carrière, il a représenté comme avocat plaidant de nombreux clients dans plusieurs litiges dont le plus marquant fut sans doute l'affaire de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF) où il représenta le fabricant de ce produit. Cette affaire fut très médiatisée dans les années 1980 et elle entraîna ce qui fut alors le procès civil le plus long dans l'histoire du Canada, un fait enregistré dans le *Livre Guinness des records*! En décembre 1991, Lavery obtient gain de cause pour son client en Cour supérieure puis en octobre 1995, la Cour d'appel refuse de casser le jugement de première instance.

Robert Mason a été le premier associé directeur du cabinet en 1979, à la suite de la fusion entre Lavery et O'Brien dans laquelle il joua un rôle important. Robert Mason et André Laurin furent aussi les négociateurs pour le cabinet lors de la fusion avec le cabinet de Québec en 1991 qui donna naissance à Lavery, de Billy. De plus, Robert Mason a été le principal architecte dans l'établissement de relations d'affaires durables entre Lavery et d'autres cabinets au Canada.

PIERRE CANTIN

Après avoir occupé le poste de secrétaire adjoint aux affaires juridiques à la Banque de Montréal, Pierre Cantin se joint au cabinet à Québec en 1969. Sous le mentorat avisé de Jacques de Billy, il devient un avocat plaidant redoutable qui excelle dans le traitement des rapports d'experts, le contre-interrogatoire et la préparation de témoins. Au cours de sa longue carrière, il a plaidé pas moins de 700 causes devant toutes les instances judiciaires au Canada, soit de la Cour supérieure du Québec à la Cour suprême du Canada.

Membre de l'American College of Trial Lawyers, il s'est principalement distingué dans les domaines du litige en matière d'assurance et de la responsabilité civile. Il a eu l'occasion de plaider de nombreuses causes dont certaines ont été très médiatisées, notamment le tragique incendie qui rasa une salle communautaire de la petite ville de Chapais dans le nord du Québec pendant le réveillon du Nouvel An en 1980. Pierre Cantin représentait l'organisateur de cette fête, le Club Lions de Chapais qui était assuré par la compagnie L'Assurance Royale.



PIERRE BEAUDOIN



Admis au Barreau du Québec en 1965, Pierre Beaudoin se joint au cabinet à Québec le 1er janvier 1970. Au début, il plaide beaucoup de causes en droit du travail et en droit administratif devant diverses instances judiciaires, quasi judiciaires et administratives, y compris la Cour suprême du Canada. Par la suite, sa pratique s'élargit pour inclure le droit de la construction, le droit des transports, le droit immobilier et le droit de la santé. Dans ce dernier domaine, il a représenté l'Hôpital Laval de Québec dans une cause l'opposant à un groupe de cardiologues de cet établissement de santé. Cette cause, qui permettait de déterminer l'étendue des pouvoirs des chefs de département, fera jurisprudence et aura un impact durable sur l'ensemble du réseau de la santé au Québec.

Membre du prestigieux American College of Trial Lawyers, qui reconnaît ses grandes qualités d'avocat plaidant, Pierre Beaudoin a aussi été avec son collègue Pierre Cantin un joueur majeur dans la fusion entre les cabinets de Québec et de Montréal qui a donné naissance au cabinet Lavery, de Billy. Ses talents de négociateur ont assurément contribué à l'ouverture de ce nouveau chapitre dans l'histoire du cabinet.

ANDRÉ LAURIN

André Laurin se joint au cabinet au début des années 1970 et il développe progressivement une pratique diversifiée en droit des affaires auprès de clients commerciaux de toutes tailles, notamment des multinationales et des PME. Avant même que la gouvernance d'entreprise ne devienne un enjeu incontournable pour les compagnies, André Laurin acquiert une connaissance approfondie de tous les volets relatifs à ce domaine d'expertise, dont la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, la gestion des risques, de même que les questions d'éthique et de déontologie.

Président du conseil d'administration de 1988 à 1992 puis associé directeur du cabinet de 1992 à 2000, André Laurin a contribué à doter le cabinet d'une structure de gestion plus moderne, à donner une importance plus grande au développement professionnel et à mettre à jour les services informatiques du cabinet. Il a toujours privilégié une approche multidisciplinaire dans la gamme des services offerts aux clients du cabinet et il a su cibler avec succès des secteurs à fort potentiel de croissance en matière de droit des affaires, principalement la fiscalité et le droit immobilier.



MICHEL YERGEAU



Après avoir pratiqué pendant quelques années dans un autre cabinet d'avocats, Michel Yergeau consacrera sa carrière au droit de l'environnement. En 1979, il devient le premier vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui vient d'être créé. Il y restera jusqu'en 1984, ce qui lui permettra d'acquérir une expertise approfondie dans ce secteur émergent. Lavery l'embauche en 1985 et lui donne les moyens requis pour fonder la première équipe en droit de l'environnement dans un cabinet privé au Canada.

Il publie un volume qui fait alors autorité dans le domaine et il représente divers clients dont Hydro-Québec et Minéraux Noranda dans de nombreuses causes qui contribuent à forger la jurisprudence dans ce nouveau secteur de pratique. Chez Lavery, il bâtit l'équipe en droit de l'environnement la plus importante au Québec. Outre les dossiers en matière environnementale qu'il plaida devant différentes instances, Michel Yergeau a été le président du conseil d'administration de Lavery de 1996 à 2009 et il collabora étroitement avec Rick Dolan pour permettre à Lavery de renforcer sa pratique existante en droit des affaires. Il a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec le 31 mai 2012.

RICHARD F. DOLAN



En 1979, Richard (« Rick ») Dolan est embauché comme avocat au cabinet nouvellement fusionné de Lavery, O'Brien. Pratiquant le droit des affaires, il représente alors divers clients dans le cadre de transactions commerciales, notamment en matière de fusions et acquisitions. En 1996, il quitte le cabinet pour se joindre à la société d'ingénierie SNC-Lavalin où il occupe le poste de vice-président principal, Affaires juridiques et chef du contentieux. Il revient au cabinet en 2000 pour succéder à André Laurin comme associé directeur.

Rick Dolan contribua alors à l'adoption d'un plan stratégique axé sur le droit des affaires qui visait à renforcer la présence de Lavery dans ce domaine en tenant rigoureusement compte de l'évolution de l'économie et de l'internationalisation croissante des transactions, notamment celles réalisées par des clients du cabinet. En 2009, par l'entremise de Rick Dolan, le cabinet obtient le mandat de représenter le groupe d'investisseurs dirigé par les frères Molson pour acquérir les Canadiens de Montréal, le Centre Bell et des sociétés connexes qui étaient la propriété de la famille Gillett. Sous son leadership, Lavery a consolidé son statut de cabinet de premier plan au Québec et au Canada.

ÉLISE POISSON

Élise Poisson a été associée directeur du cabinet de 2010 à 2012. Durant son mandat, elle a notamment dirigé une importante équipe de Lavery dans le cadre de travaux de rénovation majeurs au bureau de Montréal du cabinet à la Place Ville Marie. Les nouveaux locaux ont permis d'offrir aux avocats et employés un environnement de travail optimal et de doter Lavery d'un centre de conférences équipé des plus récentes technologies, ce qui a favorisé un nombre croissant de rencontres clients et a contribué à renforcer l'image de marque de Lavery.



NOS EMPLOYÉS : LE CŒUR ET L'ÂME DE LAVERY

Lavery compte près de 300 parajuristes, traducteurs et membres du personnel regroupés dans divers services administratifs. Nos employés font partie intégrante de notre histoire. Même s'ils jouent souvent un rôle discret, leur contribution n'en est pas moins significative en raison du soutien constant et efficace qu'ils offrent aux avocats. Au cours des 100 dernières années, chaque employé a apporté sa pierre à l'édification d'une œuvre commune qui a permis à Lavery de se distinguer dans le marché des services juridiques.

Quel que soit le poste occupé par ces employés, ils accomplissent un travail remarquable. Leur professionnalisme, leur compétence, leur loyauté et leur engagement indéfectible ont fortement contribué à définir l'ADN de Lavery auprès de nos clients et de la société dans son ensemble. En outre, aux yeux des employés, le fait de travailler pour un cabinet d'avocats à dimension humaine contribue à établir un environnement de travail plus convivial. Cela explique sans doute pourquoi il y a autant d'employés de longue date chez Lavery.

Dans le monde du travail contemporain, où l'attachement à un seul employeur n'est plus vraiment à l'ordre du jour, Lavery fait bande à part. Il n'est pas rare de croiser des employés qui ont 20 ans, 30 ans et parfois plus d'ancienneté. Depuis 1972, **Helena Twerdun** est réceptionniste au bureau de Montréal de Lavery. Elle n'est pas seulement une voix familière au téléphone, mais aussi un sourire qui accueille les gens à la réception de notre bureau. Pour sa part, **Andrée Drouin** s'est jointe au bureau de Québec en 1970 où elle occupe le poste de préposée aux Services internes. Sa force tranquille et son affabilité sont des atouts précieux pour le cabinet. Deux brefs exemples parmi tant d'autres qui témoignent que nos employés sont le cœur et l'âme de Lavery.

UNE PRÉSENCE SOUTENUE DANS LA COMMUNAUTÉ

Conscient d'évoluer dans un milieu privilégié de la société et soucieux de redonner à la communauté, Lavery a toujours fait preuve d'une grande générosité envers les moins bien nantis. Que ce soit dans le cadre de la campagne Centraide ou par son engagement pro bono, le cabinet s'est fait un devoir au fil des ans de contribuer financièrement et de diverses autres manières à un grand nombre d'œuvres caritatives et de fondations. En plus de cet engagement du cabinet, l'action communautaire de trois associés de premier plan de Lavery mérite d'être soulignée.



Pierre-L. Baribeau

ASSOCIÉ

En 2013, **Pierre-L. Baribeau** a reçu le Prix Pro Bono-Rajpattie-Persaud remis annuellement par la Division Québec de l'Association du Barreau canadien (ABC-Québec) afin de reconnaître la contribution exceptionnelle d'un membre de l'ABC-Québec au bien-être de la communauté. L'engagement communautaire de longue date de Pierre Baribeau l'amène à s'impliquer activement auprès de diverses fondations et de plusieurs organismes à but non lucratif. Il est notamment président du conseil d'administration de Boscoville 2000, un centre d'aide pour jeunes en difficulté. Quand une cause lui tient à cœur, Pierre Baribeau s'y engage tout entier. C'est ce qui l'a amené en 2012 à gravir l'Island Peak au Népal, un des sommets de l'Himalaya haut de 6 189 m, afin de recueillir des fonds pour la recherche sur les maladies respiratoires.



Jean Saint-Onge

ASSOCIÉ

En 1987, alors jeune avocat, **Jean Saint-Onge** accepte de siéger au conseil de la Fondation Marie-Vincent, un organisme sans but lucratif dont la mission est de soutenir les enfants de moins de 12 ans victimes d'agression sexuelle. Il a consacré plus de 25 années à cet organisme, notamment en jouant un rôle significatif dans la création par la Fondation, en 2005, du Centre d'expertise Marie-Vincent et de la Chaire de recherche interuniversitaire Marie-Vincent qui est associée au Centre. Jean Saint-Onge a toujours pensé que les avocats étaient des agents de changement dans notre société. Il a donc décidé depuis longtemps d'accompagner cette conviction profonde d'actions concrètes. En reconnaissance de son engagement, il a reçu le Prix de la justice du Québec en 2007 qui représente la plus haute distinction honorifique remise dans le domaine juridique au Québec.



Jules Brière

ASSOCIÉ

Depuis quelques décennies, **Jules Brière** est très engagé dans la communauté de la région de Québec. Il siège au conseil d'administration du Centre CASA, un organisme sans but lucratif établi en 1995 pour aider les adultes confrontés à des problèmes de dépendance, qu'il s'agisse d'alcool, de drogues ou de médicaments. Jules Brière est aussi le trésorier de la Fondation du Centre CASA, qui a été créée en 2006 afin d'aider le Centre à s'acquitter de sa mission auprès des personnes souffrant de dépendances. En outre, Jules Brière est le titulaire de la Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon de la Faculté de droit de l'Université Laval. Lancée en 2005, la Chaire est devenue en peu de temps une référence en matière d'enseignement, de recherche et de qualité rédactionnelle des textes juridiques.



Marie-Hélène Riverin

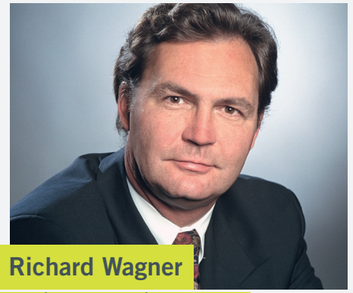
AVOCATE

En juin 2013, Lavery a conclu une entente de partenariat pro bono avec la YWCA Québec. Cette entente, qui a notamment été rendue possible par l'entremise de **Marie-Hélène Riverin**, avocate du bureau de Québec, constitue l'un des premiers partenariats à être conclu entre un organisme communautaire de la région de Québec et un cabinet d'avocats sous l'autorité de *Pro Bono Québec*. En outre, Lavery participe activement au Programme pour les causes d'intérêt public de *Pro Bono Québec* qui permet d'offrir des services juridiques professionnels gratuits ou à faible coût à la population démunie du Québec.

Lavery soutient également les arts au moyen de partenariats culturels, notamment pour la nouvelle Maison symphonique de Montréal de l'Orchestre symphonique de Montréal. Lavery fut aussi l'un des premiers cabinets à appuyer pendant plusieurs années un athlète olympique, Alexandre Despatie.

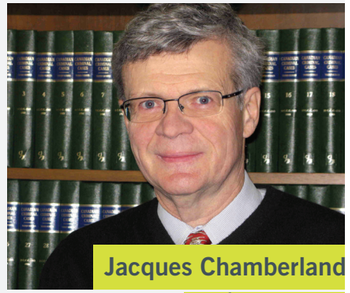
DES « ANCIENS » QUI ONT FAIT LEUR MARQUE

Au cours de son histoire, Lavery a vu se succéder, à Montréal, à Québec et à Ottawa, des avocats qui ont contribué de façon remarquable au développement et au rayonnement du cabinet avant de relever de nouveaux défis, notamment en se joignant à d'importantes sociétés ou en accédant à la magistrature.



Richard Wagner

JUGE À LA COUR SUPRÊME DU CANADA



Jacques Chamberland

JUGE À LA COUR D'APPEL

UNE PÉPINIÈRE DE JUGES

Dans le milieu juridique, Lavery est considéré comme une « pépinière de juges » parce que, durant le dernier siècle, le cabinet a su recruter et former un grand nombre d'avocats plaidants qui sont devenus juges. Parmi ceux-ci, notons **Richard Wagner** qui a été nommé juge à la Cour suprême du Canada en 2012, et **Jacques Chamberland** qui a été nommé juge à la Cour d'appel en 1993.

Voici quelques autres personnes d'influence dans l'histoire du cabinet qui ont accédé à la magistrature :

Joseph Honoré Gérald Fauteux, juge puis juge en chef de la Cour suprême du Canada

Allan Lutfy, juge puis juge en chef de la Cour fédérale

Claude Gagnon, juge à la Cour d'appel du Québec

Lorne Giroux, juge à la Cour d'appel du Québec

René W. Dionne, juge puis juge en chef associé de la Cour supérieure du Québec

Anthime Bergeron, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Montréal

Paul P. Carrière, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Montréal

Édouard Martin, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Québec

Jean Guibault, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Montréal

Jean-François de Grandpré, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Montréal

Marc Lesage, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Québec

Hélène Langlois, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Beauharnois

Pierre-C. Gagnon, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Montréal

Marie Gaudreau, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Montréal

Michel A. Caron, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Terrebonne

Michel Yergeau, juge à la Cour supérieure du Québec, district de Montréal

Jocelyne Gagné, juge à la Cour fédérale

D'AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE À AVOCATS D'ENTREPRISE

Dans l'histoire de Lavery, certains avocats du cabinet ont choisi de se joindre à des entreprises publiques ou privées de renom. Ils représentent d'ailleurs des candidats de choix pour ces sociétés en raison de leurs compétences juridiques, de leur connaissance approfondie du milieu des affaires et de leur excellente compréhension du secteur d'activité dans lequel évolue l'entreprise.

Voici quelques anciens de Lavery qui travaillent maintenant en entreprise :

Pamela McGovern, avocate en chef et directrice principale, Affaires juridiques, Hydro-Québec

Sean Finn, vice-président exécutif Services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques, CN

Patrick Buchholz, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire adjoint, Gesca Ltée

Caroline Ferland, vice-présidente, Affaires corporatives et réglementaires, Imperial Tobacco Canada

Isabelle Gosselin, directrice, Affaires juridiques, La Brasserie Labatt Ltée

Stéphane Garon, directeur, Affaires juridiques, Société des alcools du Québec

François Lavallée, premier vice-président, Affaires juridiques, Marchés financiers et Gestion de patrimoine, Financière Banque Nationale

Eric Stevenson, surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution, Autorité des marchés financiers

Hélène Lauzon, présidente, Conseil patronal de l'environnement du Québec

Catherine Papineau, directrice, Affaires juridiques, Cascades Groupe Tissu

François Charette, vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat général, Commission de la construction du Québec

Anne-Marie Papineau, conseillère juridique principale, Cirque du Soleil

Janet K. Oh, conseillère juridique, SNC-Lavalin

FIDÈLE AU PASSÉ ET TOURNÉ VERS L'AVENIR

Tout au long de son histoire, Lavery a su voir loin et voir juste. Cette vision stratégique s'est traduite de différentes façons durant les 100 dernières années. Tout d'abord, par le recrutement de jeunes avocats talentueux en fonction de l'évolution du droit et des exigences changeantes des clients. Par des initiatives opportunes et orientées sur le long terme, notamment la fusion entre Lavery et O'Brien en 1979 et la fusion entre Québec et Montréal créant la société Lavery, de Billy, de même que l'accent mis sur le droit des affaires au tournant des années 2000. Et aussi par la création d'équipes d'avocats dans des domaines de pratiques émergents comportant des possibilités d'affaires attrayantes.

Toutes les décisions qui ont été prises par les dirigeants du cabinet au cours du dernier siècle visaient à poursuivre un objectif unique : accompagner les clients dans la mise en œuvre de leurs divers projets d'affaires et contribuer à leur réussite. Afin de maintenir le cap, nous avons su évoluer au rythme des changements qui modifiaient l'environnement juridique, et des besoins de nos clients.

Nos dirigeants ont eu la bonne idée, voire la sagesse, de ne jamais emprunter des voies hasardeuses qui auraient pu avoir pour conséquence de dénaturer ou de compromettre l'identité de Lavery. Ils ont toujours préconisé une philosophie de continuité s'exprimant notamment par une gestion responsable du cabinet et l'établissement de relations durables avec nos clients.

Parmi les valeurs ayant contribué à définir l'identité de Lavery, le respect s'est révélé une constante dans l'histoire du cabinet. Chez Lavery, cette valeur s'exprime de diverses façons. Respect des clients. Respect entre les avocats et employés du cabinet. Respect de la parole donnée, peu importe le contexte. Respect des différences au sens large du terme. Et respect d'une profession honorable qui apporte souvent une contribution inestimable à la société toute entière.



Lavery est bien établi dans le secteur des services juridiques au Québec. Nous continuerons d'étendre notre présence au Québec et ailleurs au Canada en voyant toujours aussi loin et aussi juste.



André Vautour
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Publié par le service Développement des affaires et communications
Juillet 2013

lavery

DROIT ▸ AFFAIRES

ans

LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.

avocats
agents de marques de commerce
membre du World Services Group

lavery.ca

▸ 1, PLACE VILLE MARIE, BUREAU 4000
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4M4
TÉLÉPHONE : 514 871-1522
TÉLÉCOPIEUR : 514 871-8977

▸ 925, GRANDE ALLÉE OUEST, BUREAU 500
QUÉBEC (QUÉBEC) G1S 1C1
TÉLÉPHONE : 418 688-5000
TÉLÉCOPIEUR : 418 688-3458

▸ 360, RUE ALBERT, BUREAU 1810
OTTAWA (ONTARIO) K1R 7X7
TÉLÉPHONE : 613 594-4936
TÉLÉCOPIEUR : 613 594-8783